

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.141

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DU CENTRE MEDICO-SOCIAL
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE ET DU COÛT DEFINITIF
DES TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 mars 2000, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la construction d'un Centre Médico-Social, en façade du boulevard Franck Lamy à ROYAN, destiné à accueillir les services de la médecine scolaire, les permanences, l'Action Educative en Milieu Ouvert et l'Association Pour l'Action Sociale.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée au groupement COLAS, LAPASSERIE, OLIVIER et PERSON, suite à une consultation de maîtrise d'oeuvre lancée dans le cadre de la loi M.O.P.

Or, la direction de l'A.P.A.S., en prévision d'une augmentation conséquente des consultations délivrées sur le secteur, a demandé à la Ville de ROYAN la construction de locaux supplémentaires (107 m²) permettant notamment la création de 2 nouveaux postes médicaux. L'accroissement du coût des travaux engendré par ces surfaces additionnelles sera compensé par une réévaluation du loyer couvrant les intérêts d'emprunt de la Ville. De même, les locaux accueillant la médecine scolaire et les permanences ont été augmentées de 132 m².

La Commission des Travaux, lors de sa réunion du 09 octobre 2002, a approuvé l'Avant-Projet Détaillé (APD) et le nouveau coût des travaux présentés par l'architecte, Monsieur COLAS.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée Délibérante de poursuivre la réalisation de ce projet sur la base des modifications du programme initial et du nouveau coût des travaux.

Pour ce faire, il convient d'approuver cet élément de mission APD et d'arrêter le coût définitif des travaux comme suit :

- Le coût des travaux estimé par la maîtrise d'oeuvre à 853.714,48 Euros TTC est porté à **1.016.632,90 Euros TTC**. En conséquence, le coût global d'opération est évalué à **1.235.567 Euros TTC**.

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre résultant du coût définitif des travaux sera présenté pour approbation à la prochaine Commission d'Appel d'Offres.

Il est demandé à l'assemblée Délibérante d'approuver l'Avant-Projet Détaillé ainsi que le coût global d'opération qui en résulte et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de construire un Centre Médico-Social en façade du boulevard Franck lamy,
- VU l'avis favorable à la Commission des Travaux du 09 octobre 2002, concernant l'Avant-Projet Détaillé et le coût définitif des travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver l'Avant-Projet Détaillé, le coût définitif des travaux arrêté à la somme de 1.016.632,90 Euros TTC ainsi que le coût global d'opération du Centre Médico-Social estimé à 1.235.567,00 Euros TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au dépôt du Permis de Construire nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS